

No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost, le mardi 2 juin 2026 à 18 h. La présente séance s'est ouverte à 18 h 07.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : M. Joey Leckman, M. Frédéric Lachance, Mme Audrey Paquette, M. Antoine Kingsbury, et M. Pierre Daigneault, tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire.

Est absente à cette séance, Mme Sara Dupras.

Assistent également à cette séance, Mme Catherine Nadeau-Jobin, directrice générale, Me Caroline Dion, directrice des affaires juridiques et greffière et Mme Martine Rouette, directrice des communications et affaires publiques.

1.

1.1

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil municipal constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil municipal, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

1.2

26804-06-26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Antoine Kingsbury et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres présents du Conseil municipal sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

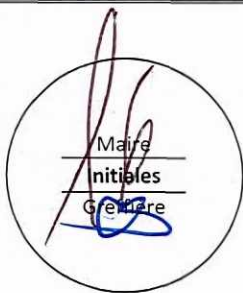
3.

3.1

26805-06-26

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT SQ-902-2011-6 AMENDANT LE RÈGLEMENT SQ-902-2011 RELATIF AUX NUISANCES (TRAVAUX DE BÉTONNAGE ET DE FINITION DU BÉTON)

M. Frédéric Lachance donne avis de motion et dépose le projet de règlement ayant pour objet d'autoriser, sous certaines conditions, les travaux de bétonnage et de finition de béton en dehors des heures permises, lequel sera adopté à une séance subséquente.



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

4.
4.1

26806-06-26

**ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1129, RUE PRINCIPALE – LOT 2 225 251
DU CADASTRE DU QUÉBEC – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Ville désire effectuer l'acquisition de l'immeuble situé au 1129, rue Principale, lot 2 225 251 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le propriétaire dudit immeuble offre de lui vendre ce dernier pour la somme de 599 000 \$, plus taxes, le cas échéant;

CONSIDÉRANT que la trésorière déclare disposer des fonds nécessaires pour effectuer la dépense à même le *Règlement 818 décrétant des dépenses en immobilisations pour l'acquisition d'immeubles et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin*;

Il est proposé par M. Pierre Daigneault et résolu unanimement :

1. D'autoriser l'acquisition de l'immeuble situé au 1129, rue Principale, lot 2 225 251 du cadastre du Québec pour la somme de 599 000 \$, plus taxes, le cas échéant.
2. D'entériner la signature de la promesse d'achat (PA 04886) intervenue le 1^{er} juin 2026.
3. D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant conjointement avec la directrice générale ou la greffière à signer l'acte d'acquisition à intervenir devant notaire.
4. D'autoriser la Direction des finances à disposer de cette somme conformément aux termes de la présente résolution.

12.
12.1

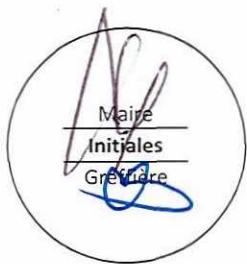
26807-06-26

FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ 320147

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête concernant l'employé ayant le numéro 320147;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Catherine Nadeau-Jobin, directrice générale;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mario Fortin, directeur, Direction des infrastructures et de l'ingénierie;



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des ressources humaines et des affaires juridiques en date du 20 mai 2026;

Il est proposé par M. Antoine Kingsbury et résolu unanimement

1. De mettre fin au lien d'emploi de l'employé numéro 320147 en date du 26 mai 2026.

12.2

26808-06-26

FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ 770161

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Catherine Nadeau-Jobin, directrice générale et de madame Sophie Julien, directrice, Direction de l'urbanisme et du développement économique concernant l'employé numéro 770161;

Il est proposé par M. Antoine Kingsbury et résolu unanimement

1. De mettre fin au lien d'emploi de l'employé numéro 770161 en date du 14 mai 2026.

14.

14.1

QUESTIONS DU PUBLIC

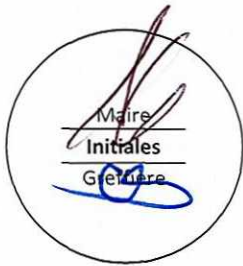
Une période de questions s'est tenue conformément au règlement de régie interne.

15.

15.1

PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS

Aucune intervention des conseillers présents.



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

16.

16.1

26809-06-26

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Antoine Kingsbury et résolu unanimement que la présente séance soit et est levée à 18 h 32.

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Paul Germain, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 2 juin 2026.

Me Caroline Dion

Directrice des affaires juridiques et greffière